



SECTION CONSULAIRE DE FRANCE A LUXEMBOURG

8b, Boulevard Joseph II
L-1840 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 06/05/2016

Téléphone : (352).45.73.72.-1

Objet : PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 1^{ER} CONSEIL CONSULAIRE EN MATIERE BOURSES SCOLAIRES POUR LA CAMPAGNE 2016-2017

La séance plénière du 1^{er} Conseil Consulaire en matière de bourses scolaires pour la campagne 2016-2017 s'est tenue le 03/05/2016 à 16h30 à l'adresse suivante :

Résidence S.E.M. l'Ambassadeur 21, Rue Notre-Dame L-2140 Luxembourg

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- Mme BIOT-STUART Carole, Conseillère Consulaire ;
- M. CHATEAU-DUCOS Alexandre, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger ;
- M. COCQUEBERT Bernard, Consul-adjoint, Chef de Chancellerie, Président du Conseil Consulaire ;
- Mme DEJEANS Monique, Conseillère Consulaire ;
- M. THERET Bruno, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Membre désigné :

- M. COCHET Pierre, Directeur de l'Ecole Française de Luxembourg (E.M.P.F.) ;
- M. DECALF Vincent, Président du Conseil d'Administration de l'Ecole Française de Luxembourg ;
- M. GANNARD Julien, Président de l'A.D.F.E. (reconnue d'utilité publique) ;
- Mme HEISBOURG Martine, Directrice administrative de l'E.P.N.D ;
- M. HIEBEL Michel, Proviseur du Lycée Vauban ;
- Mme LAMBOT Stéphanie, Présidente de l'A.P.E du Lycée Vauban ;
- M. SIMONELLI Alain, Directeur de l'Ecole Privée Notre Dame Sainte Sophie

Experts :

- M. DELALLE Alain, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires, secrétaire de séance ;
- M. THIERCELIN Gabriel, Président de la Société Française de Bienfaisance au Luxembourg ;

Absents :

- Mme BAYLAC Corinne, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle, absente, excusée ;
- M. BÉCHEREL Franck, Président du Conseil d'Administration du Lycée Vauban, absent, non excusé ;
- M. GIRAULT Pierre, Conseiller Consulaire, absent, excusé ;

- M. KREBS Eric, Président de l'U.F.E. (reconnue d'utilité publique), absent, non excusé

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

Le premier Conseil Consulaire de Luxembourg en matière de bourses scolaires pour la campagne 2016-2017 s'est réunie le 3 mai 2016 à 16h30 à la Résidence de S.E.M. l'Ambassadeur sise 21, Rue Notre-Dame à Luxembourg. Le Président a remercié tous les membres de leur présence et de leur disponibilité puis a rappelé, qu'en acceptant de participer à cette réunion, ils s'engageaient, solennellement, à respecter le principe de confidentialité qui régissait les débats. M. Cocquebert, Consul-adjoint et Président de l'Instance, a résumé brièvement les travaux de la précédente campagne ainsi que les instructions de cadrage budgétaire pour cette nouvelle session. Le Président a indiqué que l'enveloppe dévolue à ce Poste a été réduite et portée à 50.000 euros en raison du nombre moins élevé de demandeurs de bourses cette année, cette enveloppe devant constituer un plafond strict dans lequel les travaux du Conseil devraient impérativement s'inscrire, le dispositif de bourses constituant l'investissement social le plus important du budget du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International destiné aux communautés françaises résidant à l'Étranger. Le Consul adjoint a rappelé qu'il était impératif de respecter cette dotation afin de mener à bien l'ensemble des travaux présentés et que toute pondération à la hausse de certains dossiers devra obligatoirement être compensée par une ou plusieurs modulations à la baisse dans d'autres dossiers afin de respecter l'enveloppe plafond dédiée à cette Ambassade. M. Cocquebert a indiqué que l'indice du pouvoir d'achat était resté stable (93) en raison du faible taux d'inflation enregistré au Grand-Duché (+ 0,5 point - chiffre statec) et, dans un sens plus large, sur le continent européen. Le Président a ensuite porté une attention toute particulière sur la nécessité de préserver l'aide aux familles les plus fragiles notamment les familles monoparentales avec un ou deux enfants à charge dans le sens où le quotient familial leur était plus défavorable depuis l'instauration des nouvelles règles d'attribution. Il a également rappelé au Conseil les points d'exclusion des patrimoines mobiliers (épargne) et immobilier pour l'ouverture de cette campagne. M. Cocquebert a ensuite invité les membres présents à l'étude de chaque dossier.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

En résumé, le Conseil a examiné 38 demandes de bourses (33 renouvellements et 5 premières demandes) dont 26 ont été acceptées. 5 demandes ont été refusées pour les motifs suivants : revenus déclarés supérieurs au barème d'attribution, patrimoine immobilier acquis supérieur aux critères de seuil. 7 dossiers ont été ajournés pour les motifs suivants : anticipation matérielle et financière trop récente, dettes accumulées à l'EFL et attente aux évaluations des tests d'entrée du Lycée Vauban, garde effective des enfants auprès du demandeur non établie. En raison du caractère limitatif de l'enveloppe accordée et particulièrement réduite en raison d'un nombre de demandeurs de bourses en baisse par rapport à la campagne précédente, les membres du Conseil ont souhaité mettre l'accent sur les familles monoparentales avec un ou deux enfants à charge dont une bourse complète avait été proposée l'an passé. Afin de ne pas pénaliser ces dossiers, certains d'entre-eux ont été revalorisés sans toutefois proposer l'intégralité des frais d'écologie. On peut remarquer, cette année encore, que l'un des problèmes récurrents des familles monoparentales est le non acquittement des pensions alimentaires par le parent qui n'a pas la garde des enfants que cette décision soit fixée par jugement ou simplement au départ à l'amiable. Certains membres du Conseil trouvent aberrant que l'Etat se substitue au parent défaillant. Par ailleurs, il convient de souligner que dans un contexte particulièrement difficile et dans

un climat financier morose, certaines familles pourraient faire appel de la décision du Conseil notamment celles qui avaient déjà, par le passé, bénéficié d'allocation de la part de l'AEFE. En effet, certains dossiers, dont le peu de quotité théorique dégagée par rapport aux chiffres déclarés, ont été écartés pour moduler à la hausse d'autres dossiers plus méritants. Ces demandeurs pourraient faire appel de la décision du Conseil et présenter un nouveau dossier à la rentrée. A noter qu'un certain nombre de demandeurs qui avaient retiré des dossiers de demandes de bourses auprès du secrétariat des établissements français n'ont jamais remis leur demande soit auprès de nos services soit auprès des établissements concernés. Il est fort probable que ces demandes réapparaissent lors du prochain conseil consulaire pour des motifs divers et variés, raison pour laquelle ce Poste souhaiterait la bienveillance de l'Agence sachant que notre enveloppe plafond a été grevée de près de 30% par rapport à la dotation initiale. Le montant de l'ensemble des dossiers acceptés par cette première réunion serait de 47.809,58 euros en deçà de 2.190,42 euros par rapport à l'enveloppe attribuée portant ainsi le coût moyen boursier à 1.838,83 euros. Pour information, il convient de signaler que le Lycée Vauban a mis en place un fonds d'aide à la scolarité pour des demandes atypiques ne rentrant pas vraiment dans les critères standardisés de l'Agence et ayant déjà fait l'objet d'un refus catégorique du Conseil consulaire. Avant de clôturer la réunion, le Président a remercié l'ensemble des membres pour leur disponibilité et pour les avis et commentaires utiles qui ont été formulés. La séance a été clôturée à 18h./.